



La future intercommunalité qui semble se dessiner, serait composée de la CCPD (moins Manas) et des 6 communes du canton de Bourdeaux.

M.-A. BARBE précise que le dépôt d'un amendement n'est pas contre la CCPD, mais contre la parole du Préfet de ne pas démanteler le canton de Bourdeaux et contre l'incohérence de refuser la demande de Puy Saint Martin d'être rattachée à la CCPM.

Le Conseil Municipal a estimé que la commune est proche de Montélimar-SESAME et demande donc son rattachement sans remettre en cause le regroupement CCPD-Bourdeaux.

Cl. RASPAIL demande que soient rajoutés 2 points à l'ordre du jour :

- Crèche provisoire à Dieulefit – Demande de subvention d'investissement de la CAF ;
- Réalisation d'un schéma général d'aménagement - Extension de l'espace d'activités de Boulagne - Demande de subvention LEADER.

Le Conseil accepte à l'unanimité des délégués présents que soient rajoutés ces points.

## **2 - Approbation du procès-verbal du 15.09.2011**

Cl. RASPAIL demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 15.09.2011.

- M. FAURE indique que sur la délibération relative à la révision du prix de l'énergie calorifique (page 4) il faut lire pour la formule **R2 révisé = 31.61 €HT/ kW soit 33.35 €TTC/ kW au lieu de HT.**
- Il indique également que les % sur le tableau page 11 ne totalisent pas 100%. Le tableau corrigé est le suivant :

	Au nombre d'habitants			Au nombre d'élèves (année 2010-11)			Total des charges transférées
	10 715 €	RPG 2008		10 715 €	Nb élèves		
Aleyrac	66.17 €	50	0.62%	55.52 €	1	0.52%	<b>121.68€</b>
La Bégude	1 996.90€	1 509	18.64%	777.25€	14	7.25%	<b>2 774.16€</b>
Comps	224.97€	170	2.10%	610.70€	11	5.70%	<b>835.67€</b>
Dieulefit	4 308.76€	3 256	40.21%	5 884.92€	106	54.92%	<b>10 193.68€</b>
Eyzahut	174.68€	132	1.63%	111.04€	2	1.04%	<b>285.72€</b>
Montjoux	416.85€	315	3.89%	721.74€	13	6.74%	<b>1 138.58€</b>
Orcinas	35.73€	27	0.33%	55.52€	1	0.52%	<b>91.25€</b>
Poët Laval	1 261.13€	953	11.77%	1 554.51€	28	14.51%	<b>2 815.64€</b>
Pont de B.	759.59€	574	7.09%	111.04€	2	1.04%	<b>870.63€</b>
Rochebaudin	169.39€	128	1.58%	55.52€	1	0.52%	<b>224.90€</b>
La Roche	490.96€	371	4.58%	166.55€	3	1.55%	<b>657.51€</b>
Salettes	168.06€	127	1.57%	55.52€	1	0.52%	<b>223.58€</b>
Souspierre	137.63€	104	1.28%	55.52€	1	0.52%	<b>193.14€</b>
Teyssières	117.78€	89	1.10%	277.59€	5	2.59%	<b>395.37€</b>
Vesc	386.41€	292	3.61%	222.07€	4	2.07%	<b>608.48€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 715€</b>	<b>8 097</b>	<b>100 %</b>	<b>10 715€</b>	<b>193</b>	<b>100 %</b>	<b>21 430€</b>

- Cl. MARCEL indique que sur la délibération relative au renouvellement du CEJ page 6, apparaît le nom de D. ARNAUD et que celui-ci était absent lors du Conseil.
- Elle indique également que page 10 Ch. PRIOTTO a indiqué qu'elle était " Heureuse que la commune du Poët Laval puisse en bénéficier, elle s'interroge sur les critères d'éligibilité de la Région. " et non heureusement.
- I. SOUBEYRAN s'étonne de ne pas voir apparaître sa question concernant la déclaration du Mille-Club.  
D. ARNAUD explique que le Mille Club est bien déclaré auprès de la CAF et de Jeunesse & Sport mais que le siège social est la Ferme St Pol car cela permet de faire une déclaration commune.

Le procès-verbal du 15 septembre 2011 est approuvé à la majorité des délégués présents (2 abstentions : E. BOUVIER, A COURBIS absents lors de la séance).

### **3 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"**

R. PALLUEL informe que lundi auront lieu des tests de perméabilité sur la ZA de Boulagne (loi sur l'eau).

Il remercie la commune de La Bégude de Mazenc de mettre à disposition un tractopelle et une citerne d'eau.

Une réunion a eu lieu courant Octobre avec le bureau d'étude sur la faisabilité financière de l'opération.

L'acquisition des terrains avance (le juge des tutelles a les documents en sa possession).

#### **3.1- Réalisation d'un schéma général d'aménagement- Extension de l'espace d'activités de Boulagne - Demande de subvention LEADER**

R. PALLUEL, Vice-président en charge de la commission "Aménagement de l'espace - Développement économique", rappelle qu'afin de permettre le développement économique du territoire en offrant aux entreprises artisanales un nouvel espace d'activités artisanales qualitatif, la Communauté de Communes a décidé de confier à une équipe d'ingénierie la réalisation d'un schéma général d'aménagement préalable au dépôt du permis d'aménager et du dossier loi sur l'eau pour l'extension de l'espace d'activités de Boulagne à La Bégude de Mazenc.

Il propose de solliciter le programme LEADER du GAL des calades et des senteurs afin d'obtenir une subvention FEADER.

Coût total de l'opération : 16 680.00 € HT

#### **Plan de financement :**

* LEADER - FEADER	7 800.00 €
* Département	4 170.00 €
* Communauté de Communes	4 710.00 €

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:**

- **SOLLICITE** dans le cadre du programme LEADER l'octroi d'une subvention FEADER d'un montant de 7 800 €.

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

### **4 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"**

#### **4.1- Action 9 du PPT Vallée de la Drôme-Pays de Dieulefit "Animation générale, communication, évaluation" – 2012.**

M-A. BARBE, Vice-président en charge de la Commission "Agriculture - Gestion de l'espace - Environnement" rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit assure le portage administratif du Plan Pastoral Territorial (PPT) Vallée de la Drôme - Pays de Dieulefit.

Afin d'assurer la mise en œuvre du programme, une animation générale est nécessaire, comme prévu dans l'action 9 du programme « Animation générale du PPT, communication, évaluation ».

Cette animation est assurée par la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit en partenariat avec la Communauté de Val de Drôme, comme défini dans les conventions entre les territoires concernés par le PPT.

Pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, le coût de l'action est estimé à 4 485 €.

Le coût résiduel de fonctionnement (salaires et charges et frais de déplacement) de l'équipe d'animation sera financé par une répartition entre les Collectivités du coût résiduel au prorata de la population, soit les taux de mutualisation suivants :

- Communauté de Communes du Val de Drôme : 56.6%
- Communauté de Communes du Pays de Dieulefit : 15.1 %.
- Communauté de Communes du Crestois : 7.5 %
- Communauté de communes du Pays de Saillans : 3.9 %
- Ville de Crest : 16.9 %

### **Plan de financement**

<b>DÉPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
Animation C.C.P.D	3 714 €	Subvention Région	2 800 €
Secrétariat C.C.V.D		C.C.V.D 56.6 %	954 €
		C.C.P.D 15.1 %	254 €
		C.C.C. 7.5 %	126 €
6 X 128.50 €	771 €	C.C.P.S 3.9 %	66 €
		Crest 16.9 %	285 €
		Sous-total	1 685 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 485 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 485 €</b>

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:**

- **VALIDE le plan de financement de l'action 9 du PPT ;**
- **AUTORISE le Président à solliciter auprès des financeurs l'octroi des subventions**
- **AUTORISE le président à signer tout document relatif à la réalisation de l'action 9 du programme d'actions du PPT.**

### **4.2- Organisation de rencontres en alpages.**

M.-A. BARBE indique que ces rencontres seront organisées par l'ADEM.

Il explique que les éleveurs et les randonneurs sont demandeurs, ce qui permettra un renforcement des liens, une connaissance de l'activité pour le public.

Cl. MARCEL demande si ces rencontres se feront sur ½ journée ou 1 journée entière.

M.-A. BARBE répond qu'elles se dérouleront sur une journée, et seront gratuites. 2 sont prévues sur le Pays de Dieulefit.

A. COURBIS demande à quelle période elles seront organisées.

S. BARRAY indique que ce sera au printemps car c'est pour toucher la population locale et non les touristes.

R. GONTARD demande comment se fera la communication.

S. BARRAY indique que ce point n'a pas encore été évoqué avec l' ADEM mais que la diffusion se fera par les Offices de Tourisimes, les Mairies, l'ADEM, la CCPD...

M-A. BARBE, Vice-président en charge de la Commission "Agriculture – Gestion de l'espace – Environnement" explique que les espaces pastoraux sont le lieu de nombreux usages autres que pastorales (tourisme, chasse, sylviculture), qui sont aussi créateurs de richesse pour le territoire. Ces cohabitations, voire complémentarité, doivent être améliorées et facilitées. Ainsi, l'action 5 du PPT vise à développer des outils d'information et de communication pour améliorer la connaissance de l'activité pastorale chez le grand public et les organismes susceptibles d'apporter de l'information, et pour informer des comportements à adopter afin de respecter le travail de l'éleveur ou du berger.

La Communauté de Communes du pays de Dieulefit (CCPD) et la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) souhaitent organiser en partenariat des « Rencontres en Alpages » :

moments de rencontres et d'échanges entre le grand public et les professionnels du pastoralisme, éleveurs et bergers.

Il s'agit de faire découvrir au grand public le pastoralisme, rencontre des éleveurs ovins et des bergers sur un site pastoral. Cette rencontre est également l'occasion pour les éleveurs et les bergers de parler de leur métier, de leur quotidien, mais aussi de mieux connaître le public qu'ils croisent souvent sur leurs pâturages.

**La thématique pastorale sera abordée par l'ADEM avec la participation des éleveurs et des bergers.**

**L'objectif est aussi d'appréhender les liens entre l'activité pastorale et les milieux naturels et les paysages ;** ces « Rencontres en Alpagnes » seront donc encadrées par un accompagnateur moyenne montagne qui fera découvrir d'autres facettes de la montagne : faune, flore, paysages, géologie, histoire...

Il est envisagé de faire 4 « rencontres en alpagnes » sur 2012-2013 : 2 sur la Vallée de la Drôme et 2 sur le Pays de Dieulefit.

**La Communauté de Communes du Pays de Dieulefit assurera le portage administratif de cette action.** Une convention de partenariat sera donc établie avec la CCVD.

**Le coût de l'action, qui relève du fonctionnement est estimé à : 4 800€ HT (soit 5 584 € TTC).**

Le coût résiduel de l'action (après subventions) sera financé à parts égales entre les Collectivités, soit les taux de mutualisation suivants :

- Communauté de Communes du Val de Drôme : 50%
- Communauté de Communes du Pays de Dieulefit : 50%.

**Plan de financement :**

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Accompagnement ADEM pour le montage du projet et présence sur les 4 rencontres	4 784 €	Conseil Régional – PPT (20% du HT)	960 €
		Département de la Drôme (20% du HT)	960 €
Intervention d'un accompagnateur en montagne sur les 4 rencontres	800 €	Europe – FEADER (40% du HT)	1 920 €
		C.C.V.D (50% du reste à charge TTC)	872 €
		C.C.P.D (50% du reste à charge TTC)	872 €
TOTAL	5 584 €	TOTAL	5 584€

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents:**

- **VALIDE l'action « Rencontres en alpagnes » ;**
- **VALIDE le plan de financement ;**
- **AUTORISE le président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers ;**
- **AUTORISE le président à signer une convention de partenariat avec le Val de Drôme ;**
- **AUTORISE le président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

**4.3- Proposition d'inscription du site de la Montagne du Poët et de St Maurice au réseau des Espaces Naturels Sensibles Locaux du département et sollicitation de l'appui technique et financier du Conseil Général de la Drôme pour la préservation, la gestion et la valorisation de cet espace.**

R. LAFOND demande que la commune de Comps soit retirée de cette délibération et indique que son conseil municipal a délibéré contre cette démarche.

M. FAURE souligne l'importance d'une concertation étroite entre les communes et la CCPD, et dit qu'il est très difficile d'obtenir des droits de passage.

S. BARRAY informe qu'après validation, chaque commune sera représentée par une personne lors des comités de pilotages.

M. CAVET estime que cette démarche représente une opportunité de travailler sur cet espace où des problématiques de gestion et de préservation se posent de façon importante. Elle constate des dégradations sur le territoire. Elle pense que ce sera difficile d'avoir l'accord de tous les propriétaires.

S. BARRAY souligne que c'est un travail de longue haleine.

M.-A. BARBE indique qu'il n'est pas certain que la démarche aboutisse, mais qu'elle permet d'améliorer la gestion de cet espace et de financer des investissements ou des actions si besoins.

G. SYLVESTRE explique que dans son conseil municipal, c'est la voix du maire qui a été prépondérante. Mme Nicole REBOUL qui détient 1 300 hectares est fermement opposée à cela. Elle pense qu'il y aura plus de monde et plus de dégradations qu'à l'heure actuelle.

M. CAVET dit qu'en tant qu'utilisateur, on a tout à y gagner. Au niveau communal, on n'y arrivera pas tout seul.

Y. MONNIER demande qu'est-ce que l'ENS.

S. BARRAY explique que c'est un outil de protection des espaces naturels et que le Conseil Général finance cette démarche auprès des collectivités.

A. COURBIS dit qu'il faudra informer les propriétaires.

M.-A. BARBE, Vice-président en charge de la Commission "Agriculture – Gestion de l'Espace – Environnement" explique que la Montagne du Poët et de St Maurice est située en partie sur les communes suivantes de la Communauté de Communes du pays de Dieulefit : Le Poët-Laval, Eyzahut, Rochebaudin et Dieulefit. Cet espace est un site qui présente de nombreux intérêts :

➤ Des paysages remarquables.

➤ Un patrimoine naturel de qualité et diversifié. Ce site est en effet repéré comme "le plus exceptionnel" par le Conservatoire Botanique Alpin dans le cadre de son étude sur les habitats remarquables des Baronnies, et il est classé en Zone Naturelle d'Intérêts Ecologique, Faunistique et Floristique ce qui confirme son intérêt d'un point de vue écologique

- Flore : pelouses d'altitude, bosquets de hêtres, plantes remarquables et/ou protégés comme par exemple la Pulsatille Rouge ;
- Faune : c'est un corridor montagnard naturel ; la qualité et la diversité des habitats, ainsi que la tranquillité et l'isolement du site permettent la présence d'espèces remarquables comme le Chamois, la martre, l'aigle royal, etc...

➤ Un lieu de loisirs et de ressourcement pour la population locale qui est très attachée à ce lieu. Ce site est très fréquenté et de nombreux usages cohabitent : pâturage équin (à l'état sauvage) à l'année, la chasse (privée et ACCA), loisirs sportifs, loisirs nature, loisirs motorisés...

Une réunion avec des représentants des communes concernées, de la Communauté de Communes du pays de Dieulefit (CCPD), du département de la Drôme et du Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) a permis de mettre en évidence la nécessité de mener une démarche de préservation et de gestion sur le long terme de cet espace naturel remarquable mais fragile, en concertation avec les différents acteurs locaux, afin d'en assurer la pérennité.

Cette volonté est en adéquation avec la démarche Espace Naturel Sensible (ENS) local du Département de la Drôme ; la politique ENS permet à une Collectivité de gérer durablement et d'ouvrir au public les espaces naturels en concertation avec les propriétaires, usagers et partenaires, et de bénéficier du soutien technique et financier du Département. Il semble donc pertinent de proposer la reconnaissance et l'inscription du Montagne du Poët et de St Maurice au réseau des Espaces Naturels Sensibles locaux du département.

Etant donné la compétence de la CCPD en gestion des espaces naturels, il est proposé que la CCPD engage une démarche de gestion concertée en partenariat étroit avec les communes concernées et le Département de la Drôme, permettant de résoudre les différentes problématiques existantes sur le site et en particulier :

- La gestion des milieux naturels, notamment les milieux ouverts en lien avec le pâturage, et le maintien de l'activité agricole,

- La fréquentation du site pouvant entraîner sur certains secteurs des dégradations des milieux et du paysage, ainsi que des conflits d'usage,
- La mise en valeur des patrimoines (naturel, paysager, culturel...) du site auprès de la population locale et du grand public,
- La gestion partagée et concertée des différents usages (agricole, chasse, loisirs...).

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des délégués présents (9 abstentions):**

- **VALIDE le lancement du projet de préservation, gestion et valorisation de la montagne du Poët et de St Maurice, par la Communauté de Communes du pays de Dieulefit en concertation avec les acteurs locaux et en partenariat étroit avec les communes concernées;**
- **VALIDE la demande de reconnaissance et l'inscription du site de la montagne du Poët et de St Maurice au réseau des Espaces Naturels Sensibles locaux du département,**
- **VALIDER la sollicitation de l'accompagnement technique et financier du Département ;**
- **AUTORISE le président à signer tout document relatif à cette décision.**

**4.4- Mise aux normes des points d'eau de défense des forêts contre l'incendie.**

M-A. BARBE, Vice-président en charge de la Commission "Agriculture – Gestion de l'Espace – Environnement" explique que l'Etat (DDT de la Drôme) a mis en place un programme de rénovation et de mise aux normes des points d'eau de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI). Il a confié à l'agence de Valence de l'Office National des Forêts (ONF) la mission d'assister les collectivités locales dans le montage des dossiers administratifs et dans la réalisation des travaux.

Les travaux de remise en état et de mise aux normes des points d'eau peuvent être subventionnés par l'Etat et l'Europe à hauteur de 80 % du montant des travaux hors taxes, à condition qu'une servitude soit établie et enregistrée aux hypothèques au bénéfice de la commune qui prend en charge l'entretien du point d'eau.

Les éventuels travaux d'entretien ultérieurs et notamment le débroussaillage sur un rayon de 10 mètres resteront à la charge de la commune.

Il explique ensuite que le montant minimal par dossier de subvention est de 2070 € hors taxes. Pour atteindre ce minimum, il propose que la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit prenne la maîtrise d'ouvrage déléguée, ainsi un seul dossier de subvention sera présenté pour l'ensemble des communes concernées.

L'Etat prend à sa charge la fourniture des panneaux de signalisation et les frais d'enregistrement de la servitude aux hypothèques.

L'ONF a établi pour chaque point d'eau un devis de remise en état et de mise aux normes.

Les communes d'Aleyrac, de Comps, de Poët Laval et de Teyssières sont concernées.

Le montant total prévisionnel des travaux est de **2 830 € HT.**

La commune assurera la maîtrise d'œuvre des travaux pour le point d'eau qui la concerne. Elle fera réaliser les travaux soit en régie, soit par des entreprises.

**Plan de financement prévisionnel :**

<b>Financeurs</b>	<b>Montant</b>
Etat, Europe (80%) :	2 264 €
CCPD (20%) :	566 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 830€</b>

A FAURE demande pourquoi le point d'eau sur le site de Damian à Vesc n'est pas mentionné.

A. COURBIS indique qu'il serait bon que l'on revoit également les réservoirs sur la commune de Montjoux.

S. BARRAY explique que, l'ONF a fait l'état des lieux et selon leur emplacement et leur utilisation, a soit supprimé des points soit en a rajouté.

M. CAVET s'étonne que la maîtrise d'œuvre soit à la charge de la commune car selon l'emplacement cela peut engendrer plus de coûts que prévus.

M.-A. BARBE propose d'annuler cette délibération. Il sera demandé à l'ONF de refaire un état des lieux des points d'eau incendie sur les communes. L'ONF préviendra les communes pour qu'un représentant soit présent.

**Le Conseil Communautaire propose d'annuler cette délibération en attente de plus de précisions de la part de l'ONF.**

#### **4.5- Animation d'un comité local installation/ transmission sur le Pays de Dieulefit.**

M-A. BARBE, Vice-président en charge de la Commission "Agriculture – Gestion de l'Espace – Environnement" explique que dans le cadre de sa politique foncière, d'installation et de transmission la Région Rhône-Alpes soutient au travers des PSADER la création et l'animation de Comités Locaux à l'Installation et à la Transmission (CLIT). La Communauté de Communes du Pays de Dieulefit souhaite s'inscrire dans cette démarche pour faire suite à la dynamique engagée dans le cadre du PLGE.

La Chambre d'Agriculture de la Drôme souhaite par ailleurs s'engager auprès des territoires et en lien avec les acteurs économique pour faire avancer ces thématiques qui constituent un véritable enjeu pour le devenir de l'agriculture.

Les principaux problèmes « fonciers » identifiés sur le territoire sont les suivants:

- la diminution de la Surface Agricole Utile
- la pression foncière qui fragilise l'avenir des exploitations
- la diminution du nombre d'exploitations
- les installations difficiles en général, et particulièrement hors cadre familial
- la concurrence sur les meilleures terres et la déprise sur les terrains les moins intéressants (et donc avancement du couvert forestier)
- une organisation et une répartition du foncier pas toujours optimales (morcellement, déplacement)

Dans ce contexte, la CCPD en partenariat avec la Chambre d'Agriculture souhaite générer une dynamique autour de la problématique foncière dont l'objet sera d'optimiser l'efficacité des actions individuelles et/ou collectives (outils économiques et filières), liées aux missions de chacun, et de rechercher les meilleures synergies et complémentarités possibles entre acteurs et actions mises en œuvre sur le territoire.

La CCPD et la chambre d'agriculture proposent donc de travailler en partenariat à la création et l'animation d'un CLIT visant à :

- veiller à une gestion optimisée et collective du parcellaire agricole face aux pressions foncière (contexte périurbain ; résidences secondaires ; chasse privée..) ;
- assurer le renouvellement des exploitations agricoles.
- Conforter l'activité agricole du territoire

**La Communauté de Communes du Pays de Dieulefit assurera le portage administratif de cette action.** Une convention de partenariat sera donc établie avec la Chambre d'Agriculture.

Etant donné la nature de l'action et l'intérêt réciproque qu'elle représente, la CCPD et la Chambre d'Agriculture ont la volonté partagée d'assurer une co-animation du Comité notamment en phase de démarrage et d'élaboration du plan d'action.

Pour ce faire les deux structures désigneront chacun un agent ; pour l'année 2012, cette mission est estimée à 20 jours de travail pour 2012 pour chaque agent.

**Le coût de l'action, qui relève du fonctionnement est estimé pour 2012 à : 16 185 €.**



### Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Animation CCPD (20 jours)	6 524 .41 €	Conseil Régional – PSADER (40%)	6 474€
Animation Chambre d'Agriculture (20 jours)	9 660.23 €	C.C.P.D (30%)	4 855.5 €
		Chambre Agriculture (30%)	4 855.5 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 185 € (arrondi)</b>	<b>TOTAL</b>	<b>16 185 €</b>

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents**

- **VALIDE l'action " animation d'un comité local installation/ transmission sur le Pays de Dieulefit " ;**
- **VALIDE le plan de financement ;**
- **AUTORISE le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers ;**
- **AUTORISE le Président à signer une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **5 - Le point sur la Commission "Famille - Vie Sociale"**

D. ARNAUD présente Jean-François REYNAUD, animateur de proximité, et lui donne la parole.

J.-F. REYNAUD explique qu'il est titulaire d'un diplôme universitaire en Animation et Gestion des Activités Physiques, Sportives ou Culturelles.

Il a fait ses armes dans l'Est Lyonnais et ses expériences dans l'animation sont diverses et auprès d'un public très large.

Il explique que depuis son arrivée, début Octobre, il est allé à la rencontre des jeunes, notamment lors des vacances de la Toussaint ; qu'il est intervenu avec David sur les collèges et qu'un planning d'activités d'animations sur les différentes communes est en cours d'élaboration.

### **5.1- Crèche provisoire à Dieulefit - Demande de subvention de fonctionnement à la CAF.**

D. ARNAUD, Vice-président en charge de la Commission "Famille - Vie Sociale", rappelle que les travaux d'aménagement et d'extension de la structure multi-accueil " les Dieul'Filous " doivent débiter en janvier 2012. Durant les travaux, elle sera installée dans une structure provisoire, dont la prestation a été confiée à la société ALGECO.

Il explique que la location est prévue sur 11 mois pour un coût total de 17 350 €HT et propose de solliciter auprès de la CAF l'attribution d'une subvention de fonctionnement représentant 55% de la dépense.

#### Montant de l'opération

- Transport de livraison	2 299.00
- Location des matériels équipés – 11 mois (1 168.31 € par mois)	12 851.41
- Transport de restitution	2 200.00

TOTAL €HT	17 350.41
Arrondi à	17 350.00

#### **Plan de financement**

- CAF 55%	9 542.50
- Communauté de Communes 45%	7 807.50

TOTAL €HT	17 350.00
-----------	-----------

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents**

- **VALIDE le montant de l'opération et le plan de financement.**
- **SOLLICITE auprès de la CAF l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la location d'une crèche provisoire d'un montant de 9 542.50 €.**
- **MANDATE le Président pour formuler la demande de financement auprès de la CAF de la Drôme et signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **5.2- Crèche provisoire à Dieulefit - Demande de subvention d'investissement à la CAF.**

Concernant cette délibération, la demande de subvention porte sur les équipements, car les Algecos sont livrés vides.

E. BOUVIER demande s'il y a eu un marché.

D. ARNAUD répond positivement en indiquant que c'est le moins cher. Il y a eu un tour de tous les bâtiments à louer, mais rien ne correspondait car la PMI interdit tous bâtiments pas aux normes. C'était impossible de fermer 1 an la structure. On s'est renseigné auprès d'autres crèches où des travaux avaient été effectués et c'est cette solution qui est utilisée (Algeco ou autres marques).

P. STADLER informe que les travaux vont durer 10 mois normalement.

E. BOUVIER demande s'il y a un contrat de maintenance.

D. ARNAUD indique que c'est E.O.V.I qui assure.

M. FAURE demande combien les Algeco représentent en m<sup>2</sup>.

D. ARNAUD dit que cela représente 15 Algeco au sol soit 220-240 m<sup>2</sup>.

D. ARNAUD, Vice-président en charge de la Commission "Famille - Vie Sociale", rappelle que les travaux d'aménagement et d'extension de la structure multi-accueil " les Dieul'Filous " doivent débuter en janvier 2012. Durant les travaux, elle sera installée dans une structure provisoire, dont la prestation a été confiée à la société ALGECO.

Il explique que la location prévue sur 11 mois nécessite des travaux pour un coût total de 45 610 €HT et propose de solliciter auprès de la CAF l'attribution d'une subvention d'investissement représentant 60% de la dépense.

### Montant de l'opération

- Travaux de mise en service	42 133.87
- Travaux de désinstallation	3 480.00
	<hr/>
TOTAL €HT	45 613.87
Arrondi à	45 610.00

### Plan de financement

- CAF 60%	27 366.00
- Communauté de Communes 40%	18 244.00
	<hr/>
TOTAL €HT	45 610.00

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :**

- **VALIDE le montant de l'opération et le plan de financement.**
- **SOLLICITE auprès de la CAF l'attribution d'une subvention d'investissement pour les travaux d'une crèche provisoire d'un montant de 27 366 €.**
- **MANDATE le Président pour formuler la demande de financement auprès de la CAF de la Drôme et signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **6 - Le point sur la Commission "Gestion des Déchets"**

### **6.1- Avenant reconduisant et modifiant la Convention tripartite sur l'activité de Recyclerie.**

A. de LESTRADE indique que c'est le renouvellement de la convention entre CCPD, SYPP et Tri-Porteur sur l'activité de recyclerie exercée par le tri-Porteur. La convention sera renouvelée de façon expresse.

La convention a été adressée aux délégués par courrier.

A. de LESTRADE, Vice-président en charge de la Commission "Gestion des Déchets" rappelle que l'association « le Tri-Porteur » exerce une activité de recyclerie depuis un an sur le territoire de la CCPD. L'association de par son activité remplit pleinement les missions que lui a donné la collectivité en exerçant une action directe de récupération et de revente d'objets destinés à la déchèterie mais aussi une action de sensibilisation du public. De plus, depuis octobre l'association a participé au volet social de sa mission en créant ses deux premiers emplois.

Un avenant à la convention tripartite conclue entre la CCPD, le SYPP et le Tri-Porteur est nécessaire pour pouvoir continuer à récupérer sur le haut de quai de la déchèterie, pour rappeler les modalités de soutiens et pour reconduire tacitement ladite convention.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :**

- **APPROUVE l'avenant modifiant et reconduisant la convention tripartite sur l'activité de Recyclerie sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit ;**
- **AUTORISE le Président, à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

### **6.21 – Etude de conteneurisation.**

A. de LESTRADE remercie tous les maires pour leur accueil lors de la présentation de la conteneurisation.

S. LIOGIER informe qu'il y a eu une rencontre avec chacune des mairies et le Bureau d'Etudes. Il explique que des premières propositions ont été effectuées et qu'il convient maintenant d'examiner la faisabilité technique de l'implantation des points, notamment en matière de foncier. Le Bureau d'Etudes va suivre avec les mairies les éventuelles mises à disposition des terrains.

A. de LESTRADE pense qu'en janvier/février 2012 le projet sera finalisé.

### **6.3- Semaine européenne des déchets.**

A. de LESTRADE informe que du 19 au 27 novembre, c'est la semaine européenne des déchets. La CCPD propose à tous les élus, habitants une visite du centre de tri à Lavilledieu le vendredi 25 novembre.

## **7 - Le point sur la Commission "Tourisme - Culture"**

### **7.1- Présentation du spot nature.**

Un plan d'actions prévisionnel 2012-2013 a été adressé aux délégués.

J.-P. OHANESSIAN explique que le Conseil Général a décidé de travailler sur l'offre de pleine nature " spot nature" afin de :

- Construire une offre touristique de loisirs sportifs ;
- Mieux définir les zones d'activités de pleine nature ;
- Mieux positionner les différents territoires dans leurs spécificités.

Il informe qu'une réunion a eu lieu à Montjoux le 18 avril en présence : des acteurs et associations repérés des activités de pleine nature (bénévoles, professionnels) locaux, les comités sportifs départementaux des activités de pleine nature, les hébergeurs identifiés sur le GRP, l'OT, la

commission tourisme culture, les maires et conseillers municipaux, le conseiller général, l'ADT et la Drôme provençale.

L'objectif était de présenter la nouvelle politique départementale sur les activités de pleine nature et présenter la mise en place du site pilote Spot Nature Pays de Dieulefit.

4 groupes de travail ont été créés :

- Activités sportives de pleine nature
- Promotion animation communication
- Gouvernance positionnement identitaire
- Hébergement prestations services

Une seconde réunion a eu lieu le 26 septembre à La Bégude de Mazenc.

L'objectif de cette réunion était la restitution du travail des groupes thématiques, échanges et discussion et l'élaboration d'une proposition d'actions.

Un plan d'actions prévisionnel sur 2012-2013 a été établi et il est demandé au Conseil d'avoir un avis sur celui-ci, pour la poursuite partielle ou totale du travail.

M.NIMER BERTHES explique que la randonnée, le VTT, l'équestre et la course d'orientation sont mis en avant dans les propositions.

Le vol libre et l'escalade ne sont pas cités car ce sont des prestataires extérieurs à la CCPD qui viennent sur le territoire (personne n'a assisté aux réunions, peut-être se sentent-ils moins impliqués).

Elle souligne que la plupart des propositions sont déjà des actions engagées mais il y en a de nouvelles :

- un tour équestre du Pays de Dieulefit,
- une course d'orientation permanente,
- une boucle VTT famille.

Pour beaucoup de ces actions, c'est un besoin d'animation et de coordination qui est nécessaire.

R. GONTARD espère que ces actions n'auront pas pour objectif de toucher les touristes.

M. NIMER BERTHES indique qu'effectivement elles serviront à la population dans son ensemble. Le Département souhaite améliorer le positionnement des activités de pleine nature des territoires auprès des visiteurs et des touristes.

## **7.2- Subvention de fonctionnement au CAEM pour l'année 2012.**

Une note a été adressée aux délégués.

J.-P. OHANESSIAN indique que les chiffres présentés aujourd'hui ne sont pas les mêmes que ceux du dernier conseil, car des permanences à La Bégude de Mazenc ont été rajoutés, l'enseignement musical effectué par une autre association s'étant arrêté.

R. GONTARD indique que le 1<sup>er</sup> cours a eu lieu hier.

M.-A. BARBE explique qu'il veut assurer une continuité avec le CAEM ; c'est pourquoi, le conseil municipal a voté une subvention pour les 2 derniers mois de l'année 2011.

G. SYLVESTRE indique qu'il a présenté cette proposition à son conseil municipal et qu'il n'y ait pas favorable.

M. CAVET demande s'il y aura des membres du conseil communautaire dans le CA.

J-P OHANESSIAN informe que la CAEM est prêt à faire rentrer des élus dans le CA. D'autre part, une convention d'objectifs sera signée.

J.-P. OHANESSIAN informe que le calcul a été fait en se basant sur les mêmes services qu'auparavant (enseignement musical).

Il y a beaucoup de demandes pour des interventions dans les écoles, mais aujourd'hui on ne finance pas le CAEM, il faudra en discuter avec eux.

M. CAVET indique que la somme demandée aujourd'hui à la commune de Le Poët Laval n'est pas la même que celle versée les années précédentes. Elle trouve normal de financer pour les enfants mais moins pour les adultes.

M. NIMER BERTHES explique que ce que les communes versent ne représente pas le travail fourni par le CAEM.

Concernant les adultes, le CAEM met en avant 3 points :

- les adultes sont majoritairement sur les activités d'ensemble donc coûtent moins chers que les enfants qui sont essentiellement en cours individuels ;
- les groupes d'ensemble et les animations qu'ils proposent ne sont possibles que parce que des adultes s'y investissent ;
- le bénévolat nécessaire au fonctionnement de l'association est le fait des adultes pratiquant et peu de la part des parents des enfants, aussi sans eux la dynamique du CAEM ne serait pas la même.

M. NIMER BERTHES informe que le CAEM a mis en place une tarification en fonction du quotient familial.

J.-P. OHANESSIAN ne trouve pas normal que ce soit une seule commune qui supporte le financement. Le CAEM s'autofinance à 70%.

J-P OHANESSIAN, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme - Culture", rappelle que le CAEM est une école de musique basée à Dieulefit depuis plus de 30 ans et dont les activités se déclinent sous différentes formes :

- enseignement musical individuel et pratique collective – cours, stages, formations d'ensemble
- intervention dans la vie de la cité : animation musicale du territoire en partenariat avec d'autres acteurs culturels locaux
- sensibilisation musicale des enfants et adolescents en lien avec les établissements scolaires.

Au fil des années le CAEM a démontré le caractère intercommunal de ses actions qui vont bien au-delà de la seule commune de Dieulefit - origine géographique des élèves, animations du territoire...

La Communauté de Communes, dans le cadre de ses missions de soutien à la dynamique locale, souhaite accompagner le développement et les actions de l'association et propose de financer son fonctionnement sur l'année 2012 dans le cadre d'une compétence partagée avec les communes du territoire.

J-P OHANESSIAN explique que le montant total nécessaire au fonctionnement du CAEM s'élève à 39 700 €.

Il est proposé de la répartir comme suit :

- subvention intercommunale : 17 600 €
- les communes du territoire : 22 100 € selon la répartition présentée en annexe

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des délégués présents (1 contre : G. SYLVESTRE et 1 abstention : M. CAVET):**

**- DECIDE de verser une subvention de fonctionnement au CAEM pour l'année 2012 d'un montant de 17 600 € ;**

**Sous réserve de l'engagement financier de chacune des communes pour un montant total de 22 100 € ;**

**- AUTORISE le Président à signer une convention avec le CAEM et toutes pièces utiles à cette décision.**

M.-A. BARBE et R. BABELOT quittent la séance à 19h45.

## **8 - Le point sur la Commission "Finances - Personnel"**

### **8.1- Versement d'une subvention au Budget Annexe "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit".**

A. FAURE, Vice-Président en charge de la Commission "Finances - Personnel" propose que conformément au prévisionnel budgétaire, le Budget Général verse une subvention de 6 669 € au

Budget Annexe "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit" pour permettre à ce dernier l'équilibre de sa section de fonctionnement.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :**

- **ACCEPTE cette proposition ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

**8.2- Budget "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit" Investissement - Mouvements de crédits.**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		3 000.00 €
<b>Total D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>3 000.00 €</b>
D 2111-205 : ZA de Boulagne	3 000.00 €	
<b>Total D21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>3 000.00 €</b>	

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :**

- **ACCEPTE ces mouvements de crédits.**

**8.3- Budget "Déchets ménagers et assimilés" : Taxes et produits irrécouvrables.**

A. de LESTRADE, Vice-Président en charge de la Commission "Gestion des déchets" informe le Conseil Communautaire que le Receveur Municipal propose l'admission en non-valeur de taxes et produits irrécouvrables :

- 269.00 € pour CENDRE ENTREPRISE – 26160 MANAS (Année 2009) en liquidation judiciaire
- 404.00 € pour BAS FRERES – 26220 DIEULEFIT (Année 2010) en liquidation judiciaire
- 126.00 € pour Mr HUTINET Gabriel – 26160 LA BEGUDE DE MAZENC (Année 2009).

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :**

- **DECIDE l'admission en non valeur de taxes et produits irrécouvrables les montants tels que listés ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

**8.4- Budget "Déchets ménagers et assimilés" - Fonctionnement – Ouverture de crédits.**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 658 : charges subv. Gest° courante		95 000.00€		
<b>Total D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>95 000.00 €</b>		
R 74 : Subventions d'exploitation				95 000.00 €
<b>Total R 74 : Subventions d'exploitation</b>				<b>95 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>95 000.00 €</b>		<b>95 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>95 000.00 €</b>		<b>95 000.00 €</b>

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :**

- **ACCEPTE cette ouverture de crédits.**

### 8.5- Fixation de durée d'amortissement d'un véhicule.

A. FAURE, Vice-Président en charge de la Commission "Finances – Personnel" rappelle que les communes ou les groupements de communes dont la population totale est égale ou supérieure à 3 500 habitants ont obligation d'amortir. C'est le cas de la Communauté de Communes dont la population est de 8 278 habitants.

A. FAURE propose :

- de fixer la durée d'amortissement concernant l'achat de véhicule à 5 ans

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :**

- **ACCEPTE cette proposition**

### 8.6- Autorisation d'engagements des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Général 2012 et des Budgets Annexes 2012.

A. FAURE, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel", rappelle que conformément à l'article L 2342-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est le Président qui est chargé de la comptabilité des dépenses engagées.

Désormais, seules les dépenses engagées non mandatées peuvent être payées lors de l'exercice suivant.

Afin de permettre d'engager de nouvelles dépenses d'investissement, Mr A. FAURE propose que le Conseil Communautaire autorise le Président, Mr Cl. RASPAIL, à engager à partir du 1/01/2012 des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts aux budgets de l'année 2011.

Cette proposition s'appliquerait au Budget Général et aux Budgets Annexes.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :**

- **ACCEPTE cette proposition ;**

- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

### 8.7- Budget " Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit " Investissement - Mouvements de crédits.

A. FAURE, Vice-président en charge de la Commission "Finances - Personnel" explique que les nouvelles modalités de répartition de la fiscalité impose une répartition différente des crédits.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 739116 : Reversement sur F.N.G.I.R		900 000.00€		
<b>Total D 014 : Atténuation de produits</b>		<b>900 000.00 €</b>		
R 7311 : Contribution directe				900 000.00 €
<b>Total R 73 : Impôts et taxes</b>				<b>900 000.00 €</b>
<b>Total</b>		<b>900 000.00 €</b>		<b>900 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>900 000.00 €</b>		<b>900 000.00 €</b>

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :**

- **ACCEPTE ces mouvements de crédits.**

## **8.8- Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs par délibération du conseil communautaire entre le 1er octobre et le 31 décembre 2011.**

P. STADLER explique qu'il faudra une répartition la plus logique possible entre les communes.  
Cl. RASPAIL ajoute que ce ne sont pas forcément des élus qui constituent cette commission.

Le Président, Claude RASPAIL, expose au Conseil Communautaire que l'article 1650 A du code général des impôts (CGI) rend obligatoire la création, par les Communautés de Communes levant la fiscalité professionnelle unique, d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), composée de 11 membres :

- le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),
- et 10 commissaires titulaires.

Il explique que la délibération instituant la commission :

- est à prendre, à la majorité simple, à partir du 1er octobre et jusqu'au 31 décembre 2011, pour que la commission exerce ses compétences à compter du 1er avril 2012 ;
- et est notifiée à la direction départementale ou régionale des Finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux, au plus tard le 15 janvier 2012.

La commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés ;
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Le Conseil Communautaire doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont deux domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont deux domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2ème alinéa du [2] de l'article 1650 du CGI doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires et des 20 propositions de commissaires suppléants est à transmettre au directeur départemental des Finances publiques, qui désigne 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :**

- **DECIDE de créer, pour un exercice des compétences à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012, une Commission Intercommunale des Impôts Directs.**
- **DECIDE qu'après consultation des communes membres, afin qu'elles effectuent des propositions, une liste de membres potentiels sera dressée par le Conseil Communautaire.**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**



### **8.9- Création d'un poste de chargée de mission Tourisme-Culture -Patrimoine en CDI.**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 6,

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la Fonction Publique, notamment son article 15-I,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 21 novembre 2002 créant le poste de chargée de mission Tourisme Culture Patrimoine.

Considérant que la personne employée à ce poste cumule aujourd'hui 9 années de contrat.

A. FAURE, Vice-Président en charge de la Commission "Finances - Personnel" propose de confirmer le poste de chargée de mission Tourisme-Culture-Patrimoine à temps complet et de proposer à l'agent un contrat à durée indéterminée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :**

- **CONFIRME le poste de chargée de mission Tourisme-Culture-Patrimoine à temps complet ;**
- **DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'Indice Brut 580 ; Indice Majoré 490 ;**
- **DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice en cours ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

### **8.10- LEADER - Création d'un poste de chargée de mission "Animation et coordination du programme " et d'un poste de " Gestion administrative et financière du programme " en CDD.**

A. FAURE, Vice-Président en charge de la Commission "Finances – Personnel" rappelle que la Communauté de Communes a été désignée par la Communauté de Communes du Val de Drôme et la Communauté du Pays de Marsanne, pour assurer le portage administratif du programme européen LEADER 2008-2014 au sein du GAL des Calades et des Senteurs.

Pour cela, la Communauté de Communes doit créer 2 postes financés dans le cadre du programme par l'Europe et les trois Communautés de communes.

Il propose de créer deux postes de contractuels en application à l'Article 3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 1 poste à temps complet (durée légale du travail) d'une durée de trois ans, rémunérés sur la base d'un Indice Brut compris entre 400 et 650 et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, afin d'assurer l'animation et la coordination générale du programme
- 1 poste à temps complet (durée légale du travail) d'une durée de trois ans, rémunérés sur la base d'un Indice Brut compris entre 300 et 500 et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, afin d'assurer la gestion administrative et financière du programme.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :**

- **APPROUVE la création de deux postes dans le cadre du programme européen LEADER ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

### **8.11- Programme LEADER - Appui technique 2012 - Demande de subvention FEADER.**

Le Président, Claude RASPAIL, explique que dans le cadre du programme d'initiative communautaire LEADER, dont il est rappelé que la Communauté de Communes en est le chef de file administratif pour le Groupe d'Actions Locales des Calades et des Senteurs, il convient de solliciter les crédits LEADER relatifs à l'animation et fonctionnement pour l'année 2012 de la cellule d'appui technique.

Le montant de la dépense est estimé à 79 882.19 € HT financés comme suit :

\* LEADER - FEADER 55 % 43 935.20 €

\* Le GAL des Calades & des Senteurs 35 946.99 €

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :**

- **SOLLICITE dans le cadre du programme LEADER l'octroi d'une subvention FEADER d'un montant 42 618,64 € au titre de l'action n° 5 du programme ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

### **8.12- Convention "Assistance -retraite " avec le Centre de Gestion 2011-2013.**

Une convention a été adressée aux délégués.

A. FAURE, Vice-Président en charge de la Commission "Finances – Personnel" explique que le Centre de Gestion de la Drôme propose aux Collectivités de réaliser les actes transmis à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Il propose que la Communauté de Communes signe une convention avec le CDG26.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents :**

- **AUTORISE le Président à signer une convention " Assistante retraite " avec le CDG 26.**

### **8.13- Indemnités du Président et des Vice-présidents.**

Le Président, Claude RASPAIL, rappelle que par délibération du 22 mai 2008, le Conseil Communautaire a fixé le montant de l'indemnité de fonction du Président et des Vice-présidents.

Il explique que par courrier daté du 30 août 2011, le Vice-président Mr R. PALLUEL, renonce à son indemnité.

Il propose de fixer de nouvelles indemnités.

Mme Élisabeth DEUTSCHMANN a demandé que le vote s'effectue au scrutin secret.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 26

Bulletins blancs ou nuls : 2

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

Nombre de vote OUI : 18

Nombre de vote NON : 6

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des délégués présents :**

- **FIXE les indemnités du Président et des Vice-présidents à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011 comme suit :**

**Indemnité mensuelle du Président, Mr Cl. RASPAIL :41.25% de l'Indice Brut 1015**

**Indemnité mensuelle du Vice-président, Mr R. PALLUEL : ne perçoit plus**

**Indemnité mensuelle du Vice-président, Mr M.A. BARBE : 5.35% de l'Indice Brut 1015**

**Indemnité mensuelle du Vice-président, Mr D. ARNAUD : 8.02% de l'Indice Brut 1015**

**Indemnité mensuelle du Vice-président, Mr A. de LESTRADE : 8.02% de l'Indice Brut 1015**

**Indemnité mensuelle du Vice-président, Mr J.P. OHANESSIAN : 16.5% de l'Indice Brut 1015**

**Indemnité mensuelle du Vice-président, Mr A. FAURE : 5.35% de l'Indice Brut 1015**

**Indemnité mensuelle du Vice-président, Mr J.M DELLEAUD : 5.35% de l'Indice Brut 1015**

- **FIXE le versement des indemnités du Président et des Vice-présidents mensuellement.**

- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

## **9 - Le point sur la Commission "Travaux - Bâtiment".**

Cl. RASPAIL informe que l'inauguration des nouveaux bureaux dans les locaux de la Communauté de Communes a eu lieu le jeudi 10 novembre 2011.

## **10 - Le point sur la Commission "Information – Communication"**

Cl. RASPAIL indique qu'il n'y a aucun point à traiter.

## **11 - Décision du Président**

### **Décision n°21/ 2011**

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de réaliser une campagne de sondage et tests de perméabilité sur le périmètre de l'extension de la zone d'activités de Boulagne à La Bégude de Mazenc ; après consultation de 4 prestataires, par courrier en date du 15 septembre 2011, deux offres ont été transmises dans les délais :

- AGEOL	1 250.00 € TTC
- G Environnement	2 374.06 € TTC

Le Président, **CONSIDÉRANT** l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions de l'article 1er – 1 du CMP, DÉCIDE de signer un bon de commande avec AGEOL pour un montant de 1 250 € TTC.

## **12 - Questions diverses**

P. STADLER demande s'il y a des questions concernant la note adressée aux maires et relative au transfert de pouvoir de police dans le domaine de la gestion des déchets ménagers.

I. SOUBEYRAN s'étonne que dans le diagnostic Enfance/Jeunesse, il n'y ait rien sur le Mille Club et que sur le périscolaire de Dieulefit, seuls les horaires apparaissent et pas les fréquentations.

P. STADLER dit que c'est la CAF qui a, en charge la rédaction de la partie sur les données de fréquentations et les coûts. Le diagnostic adressé à la commission n'est pas le définitif.

M. FAURE informe que Dieulefit sera la ville d'arrivée du raid les "Chemins du Soleil" le weekend end de l'ascension (20/05/2012), qui jusque-là, avait comme ville d'arrivée Gap.

Des riverains de La Bégude de Mazenc sont intéressés par une présentation du projet de la ZA de Boulagne.

R. PALLUEL demandera au Bureau d'Etudes une réunion avec les riverains qui le souhaitent.

R. PALLUEL a été sollicité par les élus de Dieulefit pour organiser une visite de la pépinière sur le Val de Drôme (Eurre).

La Présidente du SIVOM du Pays de Bourdeaux informe que demain l'amendement de La Bégude de Mazenc sera présenté à la CDCI. Le préfet a dit qu'il refuserait pour ne pas démanteler le Pays de Dieulefit. Mais attention, la CDCI a laissé se démanteler le territoire du canton de Bourdeaux.

Elle explique qu'ils font des recherches pour savoir s'il y a eu d'autres territoires qui ont été démantelés. Dans la Drôme, on a de grandes Communautés des Communes alors que dans le reste de la France on essaye de réduire leur taille.

**Le Conseil est clos à 20h30**

<b>COMMUNES</b>		
ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BÉGUDE DE MAZENC	BARBE Marc André	
	GONTARD Renée	
	LOISEAU Éric	
COMPS	<b>LAFOND Roger</b>	
DIEULEFIT	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	DEUTSCHMANN Élisabeth	
	FAURE Michel	
	GLEIZE Michel	
	MARCEL Claude	
	MARTIN Claude	
	SOUBEYRAN Isabelle	
RASPAIL Claude		
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
MONTJOUX	COURBIS Alain	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
LE POET LAVAL	<b>CAVET Maïa</b>	
	OHANESSIAN Jean-Paul	
PONT DE BARRET	<b>PALLUEL Robert</b>	
	BARRÉ PETIT Delphine	
ROCHEBAUDIN	<b>SYLVESTRE Gérard</b>	
LA ROCHE SAINT SECRET	CHAUVIN Simone	
SALETTES	<b>BOFFARD Henri</b>	
SOUSPIERRE	<b>De LESTRADE Alain</b>	
TEYSSIERES	<b>MONNIER Yves</b>	
VESC	<b>FAURE Alain</b>	